

# ROBESPIERRE ET LA CONVENTION

Classe de 5<sup>ème</sup> des humanités

## Bibliographie

### OUVRAGES GENERAUX

— LEFEBVRE Georges, *La révolution française*, dans la collection *Peuples et civilisations*, publiée sous la direction de Louis Halphen et Philippe Sagnac, T. XIII, Paris, Presses Universitaires de France, 1951, pp. 237-432.

— SOREL Albert, *L'Europe et la Révolution française*, T. 2 *La Chute de la Royauté 1789-1792*. T. 3 *La guerre aux Rois 1792-1793*. T. 4 *Les limites naturelles 1794-1795*. Paris, Plon, 1919.

— GASC-DESFOSSÉS Edouard, *La révolution française*, T. 3 *La Convention*, Paris, Beauchesne, 1929, pp. 1-663.

— GODECHOT Jacques, *Les révolutions (1770-1799)*, dans la collection « Nouvelle Clio », Paris, Presses Universitaires de France, 1963.

### OUVRAGES BIOGRAPHIQUES

— BARTHOU Louis, *Le neuf Thermidor*, Paris, Hachette, 1926.

— MATHIEZ Albert, *Plaidoyer pour Robespierre fondateur de culte*, Paris, Talandier, 1935.

### OUVRAGES SCOLAIRES

— TUDESQ A.-J. et RUDEL J., *1789-1848*, dans la Collection Girard, Paris, Bordas, 1960, pp. 79-150.

— MICHEL G., VAN DEN EYNDE M. et DORCHY H., *Histoire universelle...*, dans la Collection Sciences et Lettres, Liège, 1961, pp. 120-125.

### ATLAS :

— *Atlas d'histoire universelle*, Collection Roland, Namur, Wesmael-Charlier, 1960.

### Documents audio-visuels

#### DISQUES :

L'Encyclopédie sonore, édités par la Librairie Hachette, gravés par Duret-Thomson.

LAE 3312 : La mort de Danton.

LAE 3302 : La chute des Girondins.

LAE 3311 : Thermidor.

(Ces disques ne sont utilisables que fragmentairement dans les classes inférieures).

## ENREGISTREMENT

sur bande Scotch, par les élèves de Rhétorique de l'Athénée de Marchin, des „Textes relatifs à la Convention nationale et à Robespierre”.

- *Robespierre réclame l'exécution de Louis XVI* (3 décembre 1792).
- *Tactique des armées révolutionnaires* (Texte de Carnot : août 1793).
- *Extrait de décret du 22 prairial, An 2.* (10 juin 1794).
- *Extrait du rapport de Robespierre sur le culte de l'Etre Suprême.* (Il s'agit des idées de Robespierre quant aux monarques et à la religion).

## DIAPPOSITIVES :

I.V.A.C. : Cartes d'histoire de Belgique n° 18 : Les Pays-Bas pendant la Révolution.

Personnelles (réalisées avec les élèves)

1. *Robespierre*, d'après un dessin de Gérard (Louvre).
2. *Louis XVI*, d'après un dessin de Boze (Louvre).
3. *Marie-Antoinette à la rose*, par Mme Vigée-Lebrun (Louvre).
4. *Danton* : d'après un dessin de David (collection Hachette).
5. *Le retour de Varennes* : 25 juin 1791, d'après « La documentation pédagogique », Editions Rossignol, Montmorillon (Vienne). Fascicule 62 h, n° 6.
6. *Le système métrique* : *ibidem*, 63 h, n° 8.
7. *Neerwinden* : 18 mars 1793, d'après une estampe allemande : coll. pers.
8. *Assignats et denier* à l'effigie de Louis XVI : coll. personnelle.
9. *Prisonniers à St. Lazare* : d'après le tableau de Hubert Robert (Louvre).
10. *Représentant de la Convention (Milhaud)* : tableau de David (Louvre).
11. *Intérieur d'un comité révolutionnaire* : dessin de Fragonard fils.
12. *La prise des Tuileries* : (10 août 1792). D'après les « Documents d'Histoire de France ». Editions de la documentation française, 16, rue Lord Byron, Paris. Série B n° 59.
13. *Livraison d'habillement en 1793* : proclamation d'un représentant. *Ibidem*, série B, n° 61.
14. *Jugement du tribunal révolutionnaire de Nancy* : 19 Frimaire an 2.
15. *Relation de la bataille de Wattignies*, par Carnot. *Ibidem*, Série B n° 62.

## DOCUMENTS AUTHENTIQUES :

Deux assignats.

Une pièce à l'effigie de Louis XVI.

Gazette de Liège du XIII Ventôse An XIII.

## CARTE MURALE :

Europe on the eve of French revolution. Webster-Knowlton, Chicago.

## Méthode

Le cours se compose à notre sens, de trois parties :

1. La chute de la monarchie ou origines de la Convention.
2. L'œuvre de la Convention.
3. Fin de Robespierre et de la Convention.

On pourra donc procéder par synthèses partielles.

Note : Les chiffres renvoient aux diapositives.

## 1. CHUTE DE LA MONARCHIE :

Montrer le *discrédit des monarques* :

Dias : n° 5 Retour de Varennes, n° 3 Marie-Antoinette (l'Autrichienne),  
n° 2 Louis XVI est faible et sans envergure (serrurier).

Or le roi *s'obstine à refuser de signer des décrets* (droit de veto),

— portant création d'un camp de fédérés à Paris

— contre les prêtres insoumis.

tandis qu'à l'extérieur la situation s'aggrave : I.V.A.C. n° 18 : montrer Longwy, Verdun.

*La révolution éclate* à Paris : n° 12 Prise des Tuileries. Que fera l'Assemblée?

Elle proclame la patrie en danger,

Danton galvanise l'opinion, n° 4 ;

Arrestation de la famille royale.

Election d'une autre assemblée. (Pourquoi ?).

La victoire de Valmy sauve la France (20 sept. 1792).

## 2. ŒUVRE DE LA CONVENTION :

réunie au lendemain de Valmy.

A situation désespérée, remèdes brutaux.

LA CONVENTION VEUT SAUVER LA RÉPUBLIQUE : Dia n° 1.

Expliquer la vie et le caractère de l'Incorruptible.

Audition : Robespierre réclame l'exécution de Louis XVI.

L'exécution du roi et la disette provoquent :

— des *soulèvements* : Lyon, Marseille, Toulon, Vendée (sur la carte),

— une *formidable coalition* extérieure : Angleterre, Autriche, Prusse, Russie Espagne, Portugal, Hollande...

— le retour des Autrichiens dans les Pays-Bas : *Neerwinden* 7 (18 mars 1793).

LA CONVENTION ORGANISE LE SAUVETAGE DE LA RÉPUBLIQUE : crée : Le Comité du Salut Public : politique intérieure et extérieure.

n° 11 Comités de surveillance : reçoivent les dénonciations.

prend des mesures radicales :

n° 13 *levée* de 300.000 hommes et *réquisition* des fournitures.

n° 8 La disette persiste : on fixe un *maximum des prix*, mais les *assignats* sont sans valeur, et les riches seront obligés de fournir un milliard-or.

n° 1 Les *représentants* sont envoyés en province pour faire exécuter les décrets.

n° 9, n° 14 Les « suspects » de royalisme seront exécutés ainsi que les « mous » (Danton).

organise l'offensive : Audition : Tactique de Carnot. La victoire se dessine :

n° 15 Rapport de Carnot sur la bataille de Wattignies. Pris de Dunkerque, Lille, Fleurus (26-6-94), Bruxelles. La France est sauvée.

## 3. FIN DE ROBESPIERRE ET DE LA CONVENTION.

Expliquer : Robespierre et le régime de la Convention ont sauvé la patrie, mais le danger est passé et la France est lasse de sang (17.000 exécutions).

Cependant la Vendée n'est pas encore soumise (situer sur la carte) et ne sera apaisée que par Hoche en 1795.

Le vide se fait autour de *Robespierre* (dia n° 1) qui a fait passer le décret du 22 Prairial An II sur les traîtres à la patrie (*Audition* d'un extrait du décret). Les Conventionnels malhonnêtes et enrichis craignent pour leur vie.

Aussi l'Assemblée fait-elle arrêter : Robespierre, son frère et ses amis. Les mesures outrancières sont rapportées (notamment le décret du 22 Prairial).

#### 4. CONCLUSION :

à trouver par les élèves :

La Convention a-t-elle sauvé la République ?

En fonction des circonstances, que penser des procédés du Tribunal révolutionnaire ?

### Résumé

## ROBESPIERRE ET LA CONVENTION

### 1. CHUTE DE LA MONARCHIE.

Après Varennes, les Français se méfient de la reine (l'Autrichienne) et du roi (Monsieur Veto) qui a refusé les décrets contre les prêtres insoumis, et pour la création d'une armée fédérée à Paris.

A cause de la menace extérieure (proclamation de Brunswick), et de la disette, la révolution éclate (Prise des Tuileries, 10 août 92). L'assemblée déclare « la patrie en danger », décrète l'arrestation des souverains, décide l'élection d'une nouvelle assemblée.

Les ennemis sont arrêtés à Valmy (20 sept. 1792).

### 2. LA CONVENTION EST AUSSITOT REUNIE ET PROCLAME LA REPUBLIQUE. (AN I).

Robespierre, avocat d'Arras, d'un dehors froid et « incorruptible », est un des chefs de file de l'assemblée. Il réclame suivi par la majorité de la Convention l'exécution de Louis XVI, qui est guillotiné (21-1-1793).

La Convention veut sauver la France, par des mesures radicales :

#### 1° ELLE DÉCIDE LA CRÉATION :

- Du Comité du Salut Public (politique générale),
- Du Tribunal révolutionnaire (juge les suspects),
- D'une armée de 300.000 hommes (organisée par Carnot).

#### 2° ELLE PREND DES MESURES DESTINÉES AU BIEN COMMUN : le maximum, les réquisitions, le milliard des riches.

#### 3° ELLE VEILLE À REPOUSSER LES COALISÉS qui ont repris les Pays-Bas. La victoire de Fleurus (26 juin 1794) provoqua l'annexion de notre pays à la France.

#### 4° ELLE POURSUIT LA LUTTE CONTRE LES VENDÉENS ROYALISTES.

### 3. FIN DE LA CONVENTION

Bien que des troubles persistent en Vendée la patrie est sauvée et la France est lasse de la Terreur. Le vide se fait autour de Robespierre et de ses amis. Les Conventionnels eux-mêmes, craignant pour leur vie, vont décréter l'arrestation et l'exécution de Robespierre.

#### 4. CONCLUSION :

Ce régime avait sauvé la République par des mesures sévères mais efficaces dans une situation désespérée.

#### Lexique

Les mots renseignés ci-dessous ont été ou employés pendant l'exposé, ou relevés dans les textes en addenda.

§ 1. Décret, veto, fédérés, tocsin, disette.

§ 2. Convention, sentence providence nationale, rétrograder. Hordes féroces du despotisme, réquisitionner, suspect. Montagnards, Girondins (éventuellement), suppléer.

§ 3. Sont réputés tels..., document moral, défenseurs officiels.

#### Coordination

1. Avec la géographie :

— Les Pays-Bas, *au relief peu accentué* : voie naturelle de pénétration.

— Les armées étrangères s'y installent volontiers : ressources économiques, industrielles.

2. Avec les travaux manuels :

— Maquette d'une guillotine.

#### Questions de révision

— Quelles circonstances, quels faits provoquèrent la chute de la monarchie en France ?

— Expliquez les mesures prises par la Convention pour sauver la France.

— Expliquez pourquoi ce régime exceptionnel fut abrogé.

#### Questions d'examen

1. Projeter les dias : Retour de Varennes, Louis XVI, Marie-Antoinette, prise des Tuileries.

Ensuite, poser la question : Expliquer pourquoi Louis XVI et son épouse sont devenus suspects aux Français. Quels événements provoquent le bouleversement du régime ?

2. Montrez que le régime de la Convention fut exceptionnel mais efficace dans une situation désastreuse.

3. Faire relire par les élèves le Décret du 22 Prairial An II. Ensuite, poser la question :

En partant du décret, expliquez comment la faction de Robespierre fut renversée. La France était-elle encore menacée à ce moment ? Expliquez.

#### Quelques textes relatifs à la Convention nationale et à Robespierre

*Avant Valmy, Danton, à la nouvelle de l'entrée des Prussiens en France, s'exclama devant la Commune : « Le tocsin... c'est la charge sur les ennemis de la Patrie. Pour les vaincre, il nous faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace et la France est sauvée. »*

#### ROBESPIERRE RECLAME L'EXECUTION DE LOUIS XVI (DECEMBRE 1792).

*Il n'y a point ici de procès à faire. Louis n'est point un accusé. Nous n'êtes*

*point des juges. Vous n'êtes, vous ne pouvez être que des hommes d'Etat et les représentants de la Nation. Vous n'avez point une sentence à rendre pour ou contre un homme, mais une mesure de salut public à prendre, un acte de providence nationale à exercer...*

*Louis fut roi et la République est fondée : la question fameuse qui vous occupe est décidée par ces seuls mots. Louis a été détrôné par ses crimes : Louis dénonçait le peuple français comme rebelle ; il a appelé, pour le châtier, les armes des tyrans ses confrères : la victoire et le peuple ont décidé que lui seul était rebelle : Louis ne peut donc être jugé ; il est déjà condamné ou la République n'est pas absoute. Proposer de faire le procès de Louis XVI, de quelque manière que ce puisse être, c'est rétrograder vers le despotisme royal et constitutionnel ; c'est une idée contre-révolutionnaire, car c'est mettre la Révolution elle-même en litige.*

*En effet, si Louis peut être encore l'objet d'un procès, il peut être absous, il peut être innocent ; que dis-je ! il est présumé l'être jusqu'à ce qu'il soit jugé ; mais si Louis est absous, si Louis peut être présumé innocent, que devient la Révolution ?*

*Si Louis est innocent, tous les défenseurs de la liberté deviennent des calomniateurs, les rebelles étaient les amis de la vérité et les défenseurs de l'innocence opprimée...*

*Toutes les hordes féroces du despotisme s'apprêtent à déchirer de nouveau le sein de notre patrie, au nom de Louis XVI ! Louis combat encore contre nous du fond de son cachot...*

*Pour moi, j'abhorre la peine de mort prodiguée par vos lois ; et je n'ai pour Louis ni amour, ni haine ; je ne hais que ses forfaits... Je prononce à regret cette fatale vérité... mais Louis doit mourir parce qu'il faut que la patrie vive...*

*(dans Bordas, 1789-1848, pp. 107-108)*

*EXTRAIT DU RAPPORT fait au Comité du Salut Public par Robespierre à propos du culte de l'Etre suprême. (15 Germinal An II, 4 avril 1794).*

*Le peuple français semble avoir devancé de deux mille ans le reste de l'espèce humaine ; on serait tenté même de le regarder, au milieu d'elle, comme une espèce différente. L'Europe est à genoux devant les ombres des tyrans que nous punissons... L'Europe ne conçoit pas qu'on puisse vivre sans rois, sans nobles ; et nous, que l'on puisse vivre avec eux.*

*Nos sublimés voisins entretiennent gravement l'univers de la santé du roi, de ses divertissements, de ses voyages ; ils veulent absolument apprendre à la postérité à quelle heure il a dîné, à quel moment il est revenu de la chasse...*

*Nous lui apprendrons, nous (à l'univers) les noms et les vertus des héros morts en combattant pour la liberté ; nous lui apprendrons dans quelle terre les derniers satellites des tyrans ont mordu la poussière ; nous lui apprendrons à quelle heure a sonné le trépas des oppresseurs du monde.... Prêtres ambitieux n'attendez pas que nous travaillions à rétablir votre empire ; une telle entreprise serait même au-dessus de notre puissance. Nous vous êtes tués vous-mêmes, et on ne revient*

*pas plus à la vie morale qu'à l'existence physique... Le véritable prêtre de l'Etre suprême c'est la Nature, son temple : l'univers ; son culte : la vertu ; ses fêtes : la joie d'un grand peuple rassemblé sous ses yeux pour resserrer les nœuds de la fraternité universelle et pour lui présenter l'hommage des cœurs sensibles et purs.*

(dans : *Plaidoyer pour Robespierre, fondateur de culte*, par Albert MATHIEZ, Paris, Tallandier, 1935, pp. 325-330).

### LOI SUR LE TRIBUNALE REVOLUTIONNAIRE

A cause de l'opposition qu'il voit s'élever contre lui, Robespierre fait passer le Décret du 22 prairial an II, 10 juin 1794, voté par la Convention.

*« Les ennemis du peuple seront punis de mort. Sont réputés tels ceux qui cherchent à anéantir la liberté, par force ou par ruse ; à avilir la Convention nationale et le gouvernement révolutionnaire dont elle est le centre ; à égarer l'opinion... enfin à altérer la pureté des principes révolutionnaires.*

*La preuve nécessaire pour les condamner est toute espèce de document matériel ou moral...*

*La règle des jugements est la conscience des juges éclairés par l'amour de la patrie ; leur but le triomphe de la république et la ruine de ses ennemis.*

*S'il existe des documents du genre ci-dessus, il ne sera pas entendu de témoins.*

*Il n'y aura plus de défenseurs officiels, si ce n'est pour les patriotes calomniés ».*

(dans : *La Convention*, E. GASC-DESFOSSÉS.)

**LE 9 THERMIDOR :** apostrophe de Billaud-Varennés résolu à perdre Robespierre pour se sauver p. 534.

*« Hier la Société des Jacobins était remplie d'hommes apostés... hier on a développé dans cette société l'intention d'égorger la Convention nationale ; hier j'ai vu des hommes qui vomissaient les infamies les plus atroces contre ceux qui n'ont jamais dévié de la révolution. Je vois sur la Montagne un de ces hommes qui ménageaient les représentants du peuple, le voilà » (Il montre Robespierre). « Le moment de dire la vérité est arrivé. L'assemblée est entre deux égorgements. Elle périra si elle est faible. » « Non, elle ne périra pas » crie l'assemblée.*

(dans : *La Révolution française*, T. III, *La Convention*, par E. GASC-DESFOSSÉS, Paris, Beauchesne, 1928, pp. 587-600.)

**TACTIQUE DES ARMEES REVOLUTIONNAIRES**, prônée par Carnot.

*« Le moyen le plus simple de suppléer, autant que possible, à l'art par le nombre, est de faire une guerre de masses ; c'est-à-dire de diriger toujours sur les points d'attaque le plus de troupes et d'artillerie qu'on pourra, d'exiger que les généraux soient constamment à la tête des soldats pour leur donner l'exemple du dévouement et du courage, et d'habituer les uns et les autres à ne jamais calculer le nombre des ennemis, mais à se jeter brusquement dessus à coups de*

*baïonnettes, sans songer ni à tirailler ni à faire des manœuvres auxquelles les troupes françaises actuelles ne sont nullement exercées, ni même préparées ».*  
(Dans le Rapport de Carnot au Comité du Salut Public, 14 août 1793).

*Ibidem, p. 528*

H. P. SCHMETS,  
Athénée royal de Marchin.